

Réf: Dossier N° 144598

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « BOLIA AMENAGEMENT »

Siège social Anyama, Anyama, ANYAMA THOMASSET
EXTENSION 1, IMMEUBLE HUE, REZ DE CHAUSSE, PORTE 1, Lot
29 Bis, Ilot 1

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 17/08/ 2022 , et enregistrés au CEPICI le 22 septembre 2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « BOLIA AMENAGEMENT »

Objet :

- Toutes prestations ou tous services liés au commerce général ;
- Toute activité liée à vente et la cession foncière (vente terrain, lotissement);
- L'aménagement de site ;
- Location de matériels et d'engins de travaux publics ;
- La réalisation d'études techniques pour travaux de toute nature
- Bâtiment Travaux Publique (Achat, Construction et Vente immobilier) ;
- L'exécution de travaux de génie civil, d'infrastructures routières et ferroviaires, de travaux de voiries et réseaux divers
- Et, plus généralement, la mise en œuvre ou la participation à toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, toutes activités se rattachant directement ou indirectement à l'objet susmentionné, nécessaires ou utiles à son accomplissement, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ;

Capital social 2,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Anyama, Anyama, ANYAMA THOMASSET
EXTENSION 1, IMMEUBLE HUE, REZ DE CHAUSSE, PORTE 1, Lot
29 Bis, Ilot 1

Dirigeant(s) : M HUE-BI LABO GILBERT (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-08823 du 28/09/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°44186/GTCA/RC/2022 du 28/09/2022

